

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
n° 851/Q.

Ruhengeri, le 9 novembre 1943

Rép. à lettre sans n°
du 9 novembre 1943

Objet :
Vivres boy.-

Madame,



En réponse à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le commerçant PIYARE LALL MOHINDRA ne possède pas de vivres, mais que par contre Mr GUILLAUME PASCHAEI en possède.

En conséquence, du fait que Mr GUILLAUME PASCHAEI reçoit des vivres du bureau, c'est à lui que je vous suggère de vous adresser à nouveau.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération très distinguée

L'Administrateur Territorial
D. Vauthier

A Madame WATTEUW à GASIZA

L 9-11-13

Monsieur l'Administrateur territorial,

Je vous prie d'avoir l'obligeance de me
donner l'autorisation d'acheter des vivres
pour mes boys, chez M. J. J. J.

Depuis 15 jours j'essaie d'acheter des
vivres chez M. J. J. J., j'ai envoyé 4 fois
un homme pour les prendre, M. J. J. J.
n'est jamais là et son frère n'est
en courant de rien.

Aujourd'hui la chose est urgente,
mes boys n'ayant pas eu de ration depuis
hier.

Respectueusement, Monsieur l'Administrateur
territorial, J'ai l'honneur de vous saluer
distingué

J. J. J.